



**Commune de
Vérossaz**

Formulaire à retourner à :

Administration communale
Case postale 22
1891 Vérossaz

Ou par e-mail : info@verossaz.ch

Demande de réservation

Locataire :
Personne responsable (si différente du locataire) :

Adresse complète :
.....

N° de téléphone : Adresse e-mail :

LOCAUX DÉSIRÉS

Bâtiment scolaire : ☐ Salle de gymnastique **Prise des clés : *Vendredis dès 17 h | Week-end dès 10 h |***
Location en semaine possible uniquement sur accord de la commune.

☐ Salle du préau avec cuisine : ***Période scolaire dès 19 h (mercredis dès 13 h) | Hors***
période scolaire et week-end dès 10 h 30.

Matériel désiré : ☐ Tables ☐ Chaises ☐ Vaisselle ☐ Chauffe-assiettes
☐ Sonorisation

Chétillon : ☐ Couvert ☐ Salle (anciennement buvette du FC)

Motif de la location :

Date : Nombre de personnes :
Heure de début : Heure de fin :

Le(a) soussigné(e) accepte les conditions de location figurant sur le règlement d'utilisation ainsi que les tarifs y relatifs et reconnaît s'y conformer.

Lieu et date :

Signature (représentant légal pour les mineurs) :

Pour la remise des clés, merci de prendre contact avec les responsables des locations.

Responsable couvert de Chétillon et de la salle« buvette FC » | **M. Samuel Croset | 079 503 52 18.**

Responsable pour la salle du préau et la salle de gym | **Mme Muriel Anex | 079 436 66 06.**

NB : Le contrôle de l'inventaire est obligatoire lors de la prise et lors de la remise des locaux (pas de réclamation possible si l'inventaire n'a pas été fait). Les locataires prennent leurs propres sacs poubelles et doivent rendre les locaux propres (balayage et nettoyage du sol si nécessaire). A défaut, le nettoyage sera facturé en sus.
Pour rappel, les locataires sont priés de respecter le repos nocturne à partir de 22h.

A compléter par l'administration communale

Date de réception de la demande :

Demande acceptée le :

Location fixée à : CHF..... (non compris : frais de nettoyage et rangement non effectués, pertes et casses éventuelles).

Tarifs de location

Les cas spéciaux, non prévus ci-après, seront réglés par l'Administration Communale.

Salle de gymnastique (journée et/ou soirée)

- Domiciliés : CHF 150.- /jour
- Non domiciliés : CHF 400.- /jour

Salle du préau y.c. cuisine (journée et/ou soirée)

- Domiciliés : CHF 100.- /jour
- Non domiciliés : CHF 200.- /jour

Combiné salle de gymnastique et salle du préau y.c. cuisine (journée et/ou soirée)

- Domiciliés : CHF 200.- /jour
- Non domiciliés : CHF 500.-/jour

Location pour les manifestations à but lucratif :

- Domiciliés :
Journée jusqu'à 20h : CHF 150.-
Soirée dès 20h : CHF 200.-
Journée et soirée : CHF 300.-
- Non domiciliés : Journée et soirée : CHF 800.-

Couvert de Chétillon

- Domiciliés : CHF 150.-/jour
- Non domiciliés : CHF 300.-/jour
- Sociétés locales : une sortie annuelle gratuite

Location pour les manifestations à but lucratif :

- CHF 300.- le 1^{er} jour
- CHF 100.- par jour supplémentaire

Salle de Chétillon

- Domiciliés : CHF 150.-/jour
- Non domiciliés : CHF 300.-/jour

Location pour les manifestations à but lucratif :

- CHF 300.- le 1^{er} jour
- CHF 100.- par jour supplémentaire

Respect des normes contre la lutte incendie, en particulier

- veiller à laisser, en tout temps, les accès aux sorties de secours libres
- tout matériel inflammable utilisé pour une éventuelle décoration des locaux est interdit
- interdiction d'utiliser des bonbonnes de gaz à l'intérieur des bâtiments
- avertir les services de sécurités lors de manifestation de grande ampleur